

Nersac, le 11 août 2004

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales et Energie
Z.I. de Nersac – Rue Ampère
16440 NERSAC
Tél. : 05.45.38.64.50 - Fax : 05.45.38.64.69
Mél : sub16.drivre-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

**OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.**

**Société EUROVIA
Centrale d'enrobage à Saint Yrieix**

Autorisation temporaire

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

Monsieur le Préfet de la Charente nous a transmis, le 9 juillet 2004 pour avis, un dossier de demande d'autorisation temporaire d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers. Cette demande d'autorisation temporaire doit être soumise à l'avis du conseil départemental d'hygiène.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

Ce projet consiste à mettre en place, en bordure du chantier de la RN 141 sur un terrain appartenant à la DDE situé à Saint-Yrieix, lieu-dit « L'épineuil », une centrale d'enrobage qui servira pour les travaux de la nouvelle route entre « L'Epineuil » et « La Vigerie », à l'ouest.

La demande est faite par la société EUROVIA qui a été choisie suite à l'appel d'offre lancé par la DDE.

Les travaux sont prévus entre fin 2004 et début 2005 et représentent la livraison de 70 000 t d'enrobé.

La capacité de production est en fonctionnement de 175 à 450 t/h en fonction de l'humidité des granulats. 2 personnes travailleront sur cette installation, auxquelles s'ajoutent 1 à 2 conducteurs de chargeurs et les conducteurs de camions d'enrobé : 10 à 15.

Les activités classées sont les suivantes :

NUMERO NOMENCLATURE	ACTIVITES	CAPACITE	CLASSEMENT
2515-1	Broyage, concassage, criblage de pierres, cailloux Puissance installée supérieure à 200 kW.	P = 550 kW	A
2521-1	Centrale d'enrobage à chaud.	Cmax = 450 t/h	A
2910-A-1	Installation de combustion fonctionnant au fioul. Puissance maximale supérieure à 20 MW.	P = 25 MW	A
1520-2	Dépôt de matières bitumineuses. Quantité emmagasinée supérieure à 50 t, mais inférieure à 500 t.	Q = 150 t	D
2915-2	Procédé de chauffage employant des fluides organiques combustibles. Température d'utilisation inférieure au point d'éclair du fluide. Quantité de fluide supérieure à 250 l.	Q = 4 000 l	D

RISQUES ET NUISANCES

Choix du site - Impact visuel

La centrale sera installée en bordure d'un accès à la RN 141 en construction. Les premières habitations, celles des gens du voyage, sont à environ 200 m du chantier. Les installations ont une hauteur d'environ 4,5 m (sauf la cheminée : 13 mètres).

Pollution atmosphérique

Le sécheur sera alimenté par du fioul lourd TBTS (teneur en soufre inférieure à 1 %). Les gaz seront évacués par une cheminée de hauteur réglementaire de 13 m, à une vitesse nettement supérieure au minimum réglementaire (18 m/s au lieu de 8 m/s). Les poussières provenant du sécheur passeront dans un filtre à manches muni d'un système de récupération et de recyclage continu des poussières filtrées.

Pollution des eaux

Il n'y aura pas utilisation d'eau pour le process ou le lavage.

Le personnel utilisera les sanitaires de cabines de chantier, sans rejet vers l'extérieur.

Tous les stockages d'hydrocarbures, dont particulièrement ceux qui pourraient s'infiltrer le plus facilement dans le sol (fioul domestique et fluide thermique utilisés pour réchauffer le fioul lourd), sont placés sur une cuvette de rétention aménagée à cet effet.

Le site est en dehors du périmètre de protection rapproché du captage d'eau de Saint-Yrieix.

Bruits

Le bruit correspondra à celui d'un chantier, avec circulation des véhicules autour de la centrale : chargeurs, camions. Tous ces matériels sont équipés des dispositifs réglementaires pour diminuer les bruits émis dans l'environnement.

Les horaires de travail seront du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h, avec possibilité de 6 h à 20 h.

Déchets

Les « blancs », rebuts de fabrication lors de chaque démarrage de fabrication, sont utilisés en sous couche routière. Les poussières récupérées au niveau du filtre à manches constituent une matière première réutilisée dans la fabrication.

Les huiles seront reprises par un récupérateur agréé et les déchets banals domestiques par le service local de récupération.

Risques d'incendie

Ces risques existent au niveau de la citerne de fioul et de la citerne de bitume réchauffée par le fluide caloporteur.

Toutefois, le bitume et le fluide thermique sont chauffés à une température inférieure à leur point d'éclair.

Un dispositif automatique (détecteur de flamme) est prévu pour contrôler et arrêter le brûleur en cas de problème. Le démarrage du brûleur ne peut se faire que si le reste de l'installation est en marche.

La défense incendie est assurée par des extincteurs.

CONCLUSION

Cette installation est appelée à fonctionner pendant une période limitée, le temps d'un chantier de 5 mois environ. Les nuisances apportées (bruit, odeurs, poussières) seront limitées compte tenu de l'éloignement des habitations et des équipements réglementaires prévus sur ce type d'installation.

Sous réserve du respect des prescriptions du projet d'arrêté ci-joint, nous émettons un avis favorable au plan technique à cette demande et proposons de soumettre ce dossier à l'avis du Conseil départemental d'hygiène.